

peuvent se prévaloir de programmes qui plafonnent les taux d'intérêt qu'ils ont à payer. Par exemple, le débiteur hypothécaire paye 2 p. 100 sur 35 ans et la SCHL se charge du reste. Ce programme s'adresse exclusivement aux personnes à revenus modestes qui, sans aide, ne pourraient jamais devenir propriétaires.

Ce n'est sûrement pas le genre de mesure préconisée par mon collègue dans tous les cas, car le coût serait astronomique et l'économie en serait fortement ébranlée. Autant que possible, nous évitons d'intervenir sur le marché libre des hypothèques et des taux d'intérêt. D'ailleurs, le député sait fort bien que nous sommes tributaires de la communauté internationale. Il parle de désastres naturels comme les incendies et autres fléaux, mais il sait aussi que, dans le domaine des taux d'intérêt, certains facteurs échappent à notre contrôle dans le pays. Nous vivons dans un monde où toutes sortes de pressions se font sentir et le Canada en particulier, pays de grandeur moyenne, se ressent de certaines décisions prises aux États-Unis, pays qui a la plus importante et la plus forte économie dans le monde. Cela comporte certains avantages, mais également des inconvénients, comme le député le sait.

Quant à l'autre question, le député sait qu'en vertu des modifications proposées à la loi sur l'intérêt, nous avons supprimé la disposition relative à la pénalité de trois mois. Nous avons pris cette décision à la suite de nombreuses consultations. Le député demande avec qui elles ont eu lieu. Je puis dire que nous avons largement consulté l'Association des consommateurs du Canada, qui regroupe des centaines de milliers de membres qui sont également propriétaires d'une maison. Comme je l'ai déjà dit, 14,500 Canadiens m'ont écrit pour me demander des renseignements concernant les logements. Nous avons consulté l'industrie, les entrepreneurs en construction, et ainsi de suite, et nous avons constaté que ces personnes s'intéressent de près à la vente des maisons et que les intérêts de l'acheteur éventuel leur tiennent à cœur. Elles ne s'arrêtent pas à la simple construction des maisons. Nous avons invité toutes les personnes qui s'intéressent au secteur du logement à nous donner leur avis. Certains l'ont fait et ont approuvé les mesures que nous avons proposées et les conclusions que nous avons atteintes.

J'espère que le débat sur cette mesure ne traînera pas trop, pour que nous puissions l'examiner au comité. Nous serons heureux de discuter avec les députés des détails de cette mesure pendant l'étude en comité. J'espère que, dans l'intérêt de tous les Canadiens, nous pourrions terminer l'étude de cette mesure le plus rapidement possible.

[Français]

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre! La période réservée aux questions et aux commentaires est terminée. Débat. La parole est à l'honorable député de Kamloops-Shuswap (M. Riis).

[Traduction]

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir dire ce que je pense du projet de loi C-37 qui tend à modifier la loi nationale sur l'habitation et à protéger en partie les propriétaires contre les inconstances des taux d'intérêt hypothécaires. Je constate avec plaisir que le ministre des Finances (M. Lalonde) est présentement avec nous à la Chambre, tout comme d'ailleurs le ministre qui a parrainé ce projet de loi.

L'habitation—Loi

J'ai écouté attentivement les propos qu'un certain nombre de mes préopinants ont tenus relativement au projet de loi C-37. Il importe de faire état des circonstances dans lesquelles le gouvernement présente ce projet de loi. Le logement au Canada à l'heure actuelle est en crise. Avec des taux d'intérêt, qui aujourd'hui se situent entre 14 et 14,5 p. 100, tous les Canadiens qui ne sont pas déjà propriétaires ne sauraient absolument pas songer à le devenir. D'après tous les indicateurs économiques dont j'ai pris connaissance j'ai lieu de croire que les taux d'intérêt vont augmenter au cours des semaines et des mois à venir, ceux qui sont déjà propriétaires doivent d'ores et déjà se faire à l'idée que leurs taux d'intérêt vont augmenter.

Nous nous intéressons aujourd'hui au sort des Canadiens qui désirent devenir propriétaires et qui ne sauraient sans mal envisager d'investir dans leur propre maison. Les Canadiens qui renégocient leur emprunt hypothécaire à l'heure actuelle ou qui devront le faire dans les semaines ou les mois à venir s'inquiètent vivement de ce que les taux d'intérêt soient élevés et qu'ils risquent d'augmenter considérablement. Le secteur de la construction domiciliaire a fait savoir qu'il s'en inquiétait tout autant.

Dans bien des régions du Canada, le secteur de la construction domiciliaire est mort, ou tant s'en faut. Je songe en l'occurrence à certaines régions de la Colombie-Britannique et de l'Alberta où le secteur de la construction domiciliaire n'est plus que l'ombre de lui-même par suite de la conjoncture économique et des aléas des taux d'intérêt. Je songe également aux dizaines de milliers de fabricants, petits et grands, qui approvisionnent le secteur de la construction domiciliaire. Nous constatons qu'eux aussi sont en difficulté parce qu'on ne bâtit plus les maisons qu'il faudrait.

Il n'y a pas si longtemps, le maire de Kamloops a voulu mettre en circulation une cassette vidéo publicitaire. Il a demandé à des employés de son service de la construction de photographier certains des travaux en cours dans la ville. Mais il n'y en avait aucun. Ils n'ont trouvé personne qui érige un mur ou recouvre un toit de bardeaux. Il leur a donc fallu fabriquer une démonstration de construction. Telle est la situation dans une ville de 60,000 à 70,000 habitants.

Il suffit de se promener dans les quartiers et dans le centre des villes canadiennes pour voir des panneaux «A vendre» dans la plupart des rues. Ces panneaux révélant que les propriétaires quittent leur maison ne témoignent pas d'une mobilité quelconque, mais du fait qu'un nombre croissant de Canadiens sont forcés de quitter leur maison ou de l'abandonner.

Ce qui est arrivé, c'est qu'il y a trois ou quatre ans, le mari et la femme avaient chacun un emploi. Ils pouvaient donc facilement se permettre un paiement hypothécaire de \$400 ou \$500, peut-être même un peu plus. Ils s'attendaient à devoir travailler et économiser sur tout. Mais ils pouvaient se permettre des paiements hypothécaires de \$400, \$500 ou \$600, et ils ont donc contracté un emprunt hypothécaire. Peut-être se sont-ils engagés pour cinq ans, ou moins. C'était leur première maison et ils profitaient d'un programme d'accession à la propriété auquel les Canadiens ont adhéré en si grand nombre.

Mais l'un des deux a été licencié. Il se peut même que les deux l'aient été. Entretemps, les taux d'intérêt ont augmenté. Au lieu de payer \$400, \$500 ou \$600 par mois sur leur hypothèque, ils doivent en payer \$700, \$800 ou \$900. Ils en sont,